



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-58

Objet : Délibération portant Décision Modificative n° 3 au budget principal 2020

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15	L'an 2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssée à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	03/XII/2020		
Date d'affichage	04/XII/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Thierry GENETAY**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac		Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

17 DEC. 2020

N° 2020-58

Objet : Délibération portant Décision Modificative N°3 au budget principal 2020

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant l'avis du Bureau communautaire élargi au maire réuni le 2 décembre 2020

Rapport de synthèse :

Lors d'un précédent conseil communautaire, l'installation de jeux dans les crèches a été validée avec une demande de subvention de 20% à la CAF. La CAF a finalement accordé une participation au projet de 55 682 € (soit 80% du montant du projet). Il convient d'inscrire formellement les ajustements de dépenses et de recettes.

De même, les travaux de réhabilitation et de mises aux normes du siège nécessitent quelques ajustements.

Ainsi, il est proposé d'ajouter

- à l'opération 101 « Equipement du siège » : 35 682 € en dépenses
- à l'opération 104 « Matériels d'équipement » 20 000 € et d'ajouter 55 682 € en recettes

Les écritures comptables correspondantes sont les suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1328-104-422 : MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 682.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 682.00 €
D-21318-101-020 : EQUIPEMENT DU SIEGE	0.00 €	35 682.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-104-422 : MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	55 682.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	55 682.00 €	0.00 €	55 682.00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de réaliser les écritures ci-dessus au titre de la Décision Modificative n°3 au budget principal 2020.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 17 décembre 2020

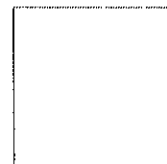
Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Signé par : Christian Soubie
Date À : 17/12/2020
Qualité À : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Bordereau de signature

2020_58



Délibération portant Décision Modificative N 3 au budget principal 2020

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	17/12/2020	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président